



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 92631

Texte de la question

M. Stéphane Demilly alerte M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les conséquences de l'absence de contreparties à l'octroi du CICE - crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi à certains grands groupes internationaux. L'exemple d'un groupe industriel spécialisé dans la gestion des fluides est en cela révélateur. Après avoir perçu un million d'euros de CICE en 2015, ses dirigeants ont décidé de fermer purement et simplement leur unité de Ham (dans la Somme) détruisant ainsi 133 emplois, mais aussi de supprimer 25 emplois sur le site d'Armentières et 49 sur celui de Saint-Ouen-l'Aumône. Rien aujourd'hui ne semble permettre à l'État français d'exiger que ce groupe industriel rembourse le montant perçu au titre du CICE. Par ailleurs, le 14 janvier 2014, le Président de la République a annoncé la création d'un Observatoire des contreparties du CICE auquel le Parlement devait être associé. Cet observatoire n'a, pour le moment, pas encore vu le jour. Il souhaite donc connaître la date à laquelle le Gouvernement entend mettre en place cet observatoire ainsi que les mesures qu'il envisage de prendre afin d'exiger le remboursement du CICE perçu par ce groupe industriel s'il ne revient pas sur la fermeture du site de Ham et les suppressions de postes envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92631

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2016](#), page 681